

Econocom Group S.A./N.V.
Société anonyme
Siège social : Clos du Parnasse, 13A/B - 1050 Bruxelles
Registre des personnes morales 0422646816 (Bruxelles)

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Spéciale des actionnaires tenue le 20 mai 2008

La séance est ouverte à 12 heures 30 dans les bureaux d'Econocom situés à 1930 Zaventem - Chaussée de Louvain, 510 (Bte 80) sous la présidence de Monsieur Patrik Vandewalle.

Composition du bureau

Monsieur Patrik Vandewalle, choisi comme Président, et Monsieur Olivier Aldrin, choisi comme scrutateur, sont notamment chargés de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'établissement du procès-verbal de la présente Assemblée et d'en obtenir les signatures requises. Compte tenu du nombre limité de participants, il n'est pas procédé à la nomination d'un Secrétaire.

Convocations

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée un exemplaire des publications des convocations :

- « L' Echo » et le « Tijd » du 23 avril 2008 ;
- « Le Moniteur Belge » du 23 avril 2008.

Les convocations aux actionnaires nominatifs, aux Administrateurs et au commissaire leur ont été adressées par lettres recommandées le 30 avril 2008.

Les publications et convocations sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 3).

Liste de présence

Conformément à l'article 28 des statuts, pour pouvoir assister à l'Assemblée :

- Les actionnaires au porteur et détenteurs d'actions dématérialisées doivent déposer au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée leurs titres ou, pour les actions dématérialisées, une attestation établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation constatant l'inscription et l'indisponibilité de ces actions au siège de la Fortis Banque ainsi qu'à toute succursale ou agence, au siège de la banque Puilaetco ou au siège de Petercam ainsi qu'à toute succursale ou agence. Ainsi :
 - Cogefi a informé la société par courrier du 5 mai 2008 du blocage des 50 000 titres détenus par Monsieur et Madame Wajs ;
 - BNP Paribas Gestion de Fortune a informé la société par courrier du 6 mai 2008 du blocage des 1 339 018 titres détenus par la Société Valgest ;
 - BNP Paribas Gestion de Fortune a informé la société par courrier du 6 mai 2008 du blocage des 200 005 titres détenus par Monsieur et Madame Wajs ;
 - Fortis Banque a informé la société par télécopie du 13 mai 2008 du blocage de :
 - 7 995 titres détenus par Deutsche Bank AG ;
 - 57 800 titres détenus par Fortis Banque Luxembourg.
 - LCL Banque Privée a informé la société par télécopie du 14 mai 2008 du blocage des 100 000 titres détenus par Monsieur Jean-Philippe Roesch ;
 - Petercam a informé la société par télécopie du 14 mai 2008 du blocage des 582 792 titres détenus par la société Econocom International NV.
 - Fortis Banque a informé la société par télécopie du 19 mai 2008 du blocage des 469 250 titres détenus par la société SCI Maillot Pergolèse ;



- Les actionnaires nominatifs doivent, dans le même délai, informer le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote. Ainsi :
 - Econocom International NV a fait part au Conseil d'Administration, par courrier recommandé du 13 mai 2008, de son intention d'assister à l'Assemblée pour les 12 278 968 actions qu'elle détient ;

Après signature de la liste de présence par tous les actionnaires présents et/ou représentés (Annexe 1), le Président expose que 15 085 828 actions sur les 25 800 000 actions composant le capital social sont représentées. Il en résulte que le quorum de présence requis par les articles 620 et 559 du Code des sociétés est atteint puisque la moitié au moins du capital social est présente ou représentée.

Les procurations resteront annexées au présent procès-verbal (Annexe 2).

Ordre du jour et propositions de décisions

Le Président expose l'ordre du jour :

1. Rachat d'actions propres ;
2. Pouvoirs.

Le Conseil d'Administration a formulé dans la convocation à la présente Assemblée les propositions de résolutions suivantes :

Résolution 1. Rachat d'actions propres

Renouveler, pour une période de dix-huit mois, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter un nombre maximum de deux millions cinq cent quatre vingt mille (2 580 000) actions de la société Econocom Group SA/NV, correspondant à 10% du nombre total d'actions émises, au prix unitaire minimum de deux (2) euros et maximum de dix-huit (18) euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Le Président précise que le quorum de vote requis par les articles 620 et 559 du Code des sociétés est atteint puisque la résolution a été adoptée par plus de quatre cinquièmes des voix présentes ou représentées.

Résolution 2. Pouvoirs

Délégation de pouvoirs, avec faculté de signature et de substitution :

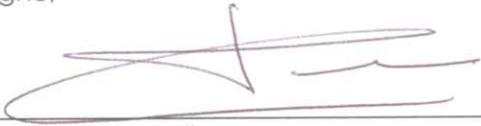
- Au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent,
- Au cabinet d'avocats Field Fisher Waterhouse LLP, afin d'effectuer toutes les formalités légales consécutives aux résolutions qui précèdent, en ce compris, sans toutefois s'y limiter, les formalités de publication qui s'y rapportent et de modification auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

OA 

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 13 heures.

Signé,



Patrik Vandewalle
Président



Olivier Aldrin
Scrutateur

Annexes :

1. *Liste de présence*
2. *Procurations*
3. *Convocations et publications*